

Centre. Ce serait une maladresse achevée, à mon avis, que de nommer qui que ce soit aux termes de cet article.

J'ai été enchanté d'entendre le ministre dire carrément—ce qui, dirai-je en passant, est rare chez les ministres et qui réjouit non seulement à cause du sujet mais de l'attitude—qu'il ne fera aucune nomination. J'espère que nous pourrions discuter le plus tôt possible toute la question de la nomination d'un membre du Parlement aux conseils d'administration de sociétés de la Couronne pour voir si elle tient debout.

J'attends de ce Centre une contribution vraiment précieuse au problème du développement dans les pays défavorisés du monde. Elle ne sera possible que si l'organisme est véritablement international et entièrement orienté vers les pays en voie de développement et non vers le Canada ou tout autre pays développé. A mon avis, il est indispensable, pour cela, que le Conseil des gouverneurs comprenne, tant dans les postes-clés que parmi les membres, une bonne représentation des pays développés, et que le Centre ne se fixe comme priorités que celles dont sont convenus les pays en voie de développement.

Enfin, il constituera, je pense, un stimulant réel pour le développement dans nos pays frères qui n'ont pas notre chance, si une grande partie des travaux sont effectués dans ces pays—évidemment, pas tous—en collaboration avec les instituts de recherche et de développement de ces régions émergentes.

Cette approche et cette orientation nous font appuyer cette idée avec enthousiasme; le comité de la Chambre a accepté d'autres changements au premier projet qui cherchait à souligner le caractère international du Centre; j'ai moi-même signalé certains de ces changements au comité. J'espère que toutes les activités du Centre s'infléchiront dans ce sens.

La rumeur veut que le gouvernement songe à offrir le poste de président du Centre à un certain M. Hopper. D'après mes renseignements, c'est un homme fort compétent et fort sensible. J'espère que le gouvernement saura le persuader d'accepter ce poste. J'espère qu'en choisissant le vice-président et les membres du Conseil, le gouvernement agira avec prudence, comme il semble le faire en tentant de confier le poste de président à M. Hopper.

Je n'ai pas l'intention d'appuyer la modification à l'article 10 du projet de loi. Même si

je ne trouve pas que ce soit une modification souhaitable, je ne retarderai pas les travaux de la Chambre en proposant un vote inscrit. Je crierai «sur division» assez fort pour que Votre Honneur m'entende; je ne veux pas retarder l'adoption de ce projet de loi.

Quant à l'autre modification, elle est évidemment désirable. Elle atteint le même but que proposait tout d'abord l'article 19, mais elle le fait en termes qui n'ont rien de blessant. J'appuie donc sûrement la modification au nom de mes collègues. J'affirme en terminant que si le Sénat continue à s'immiscer de cette façon dans l'élaboration des lois, il sera temps bientôt de déclencher contre lui une campagne plus vigoureuse qu'elle ne l'a jamais été depuis plusieurs années.

**M. David Anderson (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je suis déjà intervenu avant l'envoi du bill au Sénat. J'essaierai donc de ne pas me répéter.

**L'hon. M. Macdonald:** Bravo!

**M. Anderson:** Il est évident que le président du Conseil privé (M. Macdonald) approuve de tout cœur mon attitude.

Le premier amendement du Sénat tend essentiellement à perfectionner le texte et ici encore nous pouvons remercier les sénateurs d'avoir pris le temps et la peine de rectifier ce que peut-être le comité de la Chambre avait négligé et qu'il aurait dû relever plus tôt. A vrai dire, c'est ce genre de tâche mineure peut-être qui justement revient au Sénat. Quoique personnellement j'aie des doutes sur la valeur du Sénat, il est agréable quand même de penser qu'au moins dans ce domaine les sénateurs remplissent les fonctions qui leur sont assignées.

**M. Lewis:** Ils n'ont rien d'autre à faire.

**M. Anderson:** J'accepte donc cet amendement avec grand plaisir.

Le second m'ennuie beaucoup. Comme, à mon avis, le député de York-Sud (M. Lewis), qui a pris la parole avant moi, a très bien exprimé sa position à ce sujet, j'aimerais adopter son point de vue. Il a fait remarquer que bien que n'ayant pas l'intention de faire mettre de nouveau la question aux voix, ce qui pourrait nécessiter le renvoi du bill au Sénat, il n'en reste pas moins que cet amendement est mauvais. Je suis d'accord.

Nous avons ici une situation curieuse. Un comité de la Chambre a introduit un amende-